

TERMS OF REFERENCE AND WORKPLAN OF THE SUB-COMMITTEE ON VIOLENCE AGAINST WOMEN

TERMS OF REFERENCE: To enquire into the definitions, incidence, causes and costs of the problem of violence against women in Canadian society and the response of the criminal justice system, community groups and government to this problem and the role and responsibility of governments in seeking resolutions to it. Submissions are invited on any of the following specific issues and any other relevant issues. Witnesses will be selected from national and representative groups or individuals.

- 1) media images of women which provoke and perpetuate violence against women;
- 2) violence against particular groups of women—immigrant women, disabled women, older women, native women, women living in rural areas, women achievers in non-traditional fields including women in colleges and universities;
- 3) the nature of violence against women including whether there is a relationship between violence against women and the proliferation of firearms and increasingly powerful firearms;
- 4) program models and protocols developed by police, non-governmental organizations and community groups to prevent and respond to violence against women and obstacles to successful responses;
- 5) educational programs and resources developed to foster healthy attitudes toward human sexuality and human dignity;
- 6) models for conflict resolution and successful treatment programs for abusers;
- 7) the need for a Royal Commission on Violence Against Women and what issues such a commission should include.

Adopted by the Sub-Committee on Tuesday, December 4, 1990.

ÉTUDE SUR LA VIOLENCE CONTRE LES FEMMES: MANDAT DU SOUS-COMITÉ CHARGÉ DE LA CONDITION FÉMININE

MANDAT: Examiner les définitions, la fréquence, les causes et les coûts de la violence contre les femmes dans la société canadienne et les mesures prises par le système de justice pénal, les groupes communautaires et le gouvernement pour faire face à ce problème, ainsi que le rôle et la responsabilité des gouvernements pour ce qui est d'y trouver des solutions. Le Sous-comité invite les personnes et les groupes intéressés à présenter des mémoires sur les questions qui suivent et sur toute autre question pertinente. Les témoins seront choisis parmi les groupes nationaux, les groupes de représentation et les particuliers.

- 1) les images des femmes dans les médias, qui provoquent et perpétuent la violence contre les femmes;
- 2) la violence contre certains groupes de femmes—les immigrantes, les handicapées, les femmes plus âgées, les femmes autochtones, celles qui vivent en milieu rural, celles qui réussissent dans les domaines traditionnellement réservés aux hommes, y compris les collèges et les universités;
- 3) la nature de la violence contre les femmes, notamment la question de savoir s'il existe un lien entre la violence contre les femmes et la prolifération des armes à feu et l'augmentation constante de la puissance de ces armes;
- 4) des modèles de programme et des protocoles établis par la police, des organismes non gouvernementaux et des groupes communautaires afin de prévenir la violence contre les femmes et d'intervenir contre cette violence et d'éliminer les obstacles aux initiatives efficaces;
- 5) l'élaboration de ressources et de programmes éducatifs destinés à favoriser des attitudes saines envers la sexualité et à assurer le respect de la dignité humaine;
- 6) des modèles pour la résolution de conflits et des programmes de traitement efficaces à l'intention des agresseurs;
- 7) le besoin de créer une commission royale chargée d'étudier la violence contre les femmes, et les questions dont devrait traiter une telle demande.

Adopté par le Sous-comité le mardi 4 décembre 1990.